

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : LAVMAIN +
 Code du produit : LIQ0874
 Type de produit : Détergent,Désinfectant
 Autres moyens d'identification : NOTIF599

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle,Utilisation industrielle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

REALCO S.A.
 Avenue Albert Einstein, 15
 B-1348 Louvain-la-Neuve - Belgium
 T +32 (0)10 45 30 00 - F +32 (0)10 45 63 63
info@realco.be - www.realco.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : Int+32-70-245.245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) : Danger
 Composants dangereux : Alkyl polyglucoside C10-16, Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures
 Mentions de danger (CLP) : H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves
 Conseils de prudence (CLP) : P280 - Porter un équipement de protection des yeux
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Alkyl polyglucoside C10-16	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38
Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides	(n° CAS) 61788-90-7 (Numéro CE) 263-016-9	1 - 5	Xi; R41 Xi; R38 N; R50
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	(n° CAS) 68515-73-1 (Numéro CE) 500-220-1 (N° REACH) 01-2119488530-36	1 - 5	Xi; R41
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2	1 - 5	Xn; R21/22 C; R34 N; R50

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Alkyl polyglucoside C10-16	(n° CAS) 110615-47-9 (N° REACH) 01-2119489418-23	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides	(n° CAS) 61788-90-7 (Numéro CE) 263-016-9	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400
D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides	(n° CAS) 68515-73-1 (Numéro CE) 500-220-1 (N° REACH) 01-2119488530-36	1 - 5	Eye Dam. 1, H318
Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures	(n° CAS) 68424-85-1 (Numéro CE) 270-325-2	1 - 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Maintenir la victime au repos en position semi-assise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec de l'eau savonneuse.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer des irritations.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Brûlures. Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées, vomissements et diarrhée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Danger d'explosion	: Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
---	--

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Assurer une ventilation appropriée. Balayer ou recueillir le produit déversé.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence : Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Protection individuelle. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Eloigner le personnel superflu. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite ou kieselguhr.
Autres informations : Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation. Les épandages peuvent être glissants.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention.
Conditions de stockage : Conserver dans l'emballage d'origine. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.
Produits incompatibles : Aucun(e), à notre connaissance.
Matières incompatibles : Aucun(e), à notre connaissance.
Température de stockage : 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur.
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
Matériaux d'emballage : PEHD.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Glycerol (56-81-5)		
Belgique	Nom local	Glycérine (brouillard)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle : Lunettes de sécurité.

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Protection des mains	: Aucune protection spéciale n'est requise
Protection oculaire	: Protection oculaire (standard EN 166)
Protection de la peau et du corps	: Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
Protection des voies respiratoires	: Aucune n'est nécessaire.



Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Ne pas laisser le produit se disperser dans l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide visqueux.
Couleur	: Rouge.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 5,5 - 6,5
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éthanol=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non testé
Point d'ébullition	: Non testé
Point d'éclair	: Non testé
Température critique	: Non testé
Température d'auto-inflammation	: Non testé
Température de décomposition	: Non testé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,985 - 1,085
Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé
Log Kow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non testé
Viscosité, dynamique	: Non testé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Rayons directs du soleil.

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e), à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut se décomposer : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)

DL50 orale > 2000 mg/kg

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

DL50 orale rat 398 mg/kg

DL50 voie cutanée 800 - 1420 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.

pH: 5,5 - 6,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

pH: 5,5 - 6,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)

CL50 poisson 1 10 - 100 mg/l

EC0, micro-organismes > 100 mg/l

Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides (61788-90-7)

CL50, Poisson, acute, Danio rerio 10-100 mg/l (96 heures, (OECD 203))

EC50, daphnie, Daphnia magna 4.4 mg/l (48 heures, (US-EPA))

EC50, algues, Pseudokirchneriella subcapitata 0.11 mg/l (96 heures, (US-EPA))

EC50, Bactéries, Pseudomonas putida 190 mg/l (16 heures, (DIN 38412 part 8))

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

EC50, daphnie 0.02 mg/l (48 heures)

IC50 11 mg/l (0.5 heures)

CL50, Poisson 0.85 mg/l (96 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

Alkyl polyglucoside C10-16 (110615-47-9)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Amines, coco alkyldiméthyles, N-oxides (61788-90-7)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Biodégradation > 80 % (OECD 302 B)

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

Persistance et dégradabilité Facilement biodégradable.

Biodégradation 60 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

LAVMAIN +

Log Pow Non testé

Log Kow Non testé

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

Log Pow 0,5

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzylalkyl en C12-16 diméthyles, chlorures (68424-85-1)

Potentiel de bioaccumulation	Peu ou non bioaccumulable.
------------------------------	----------------------------

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant

Amines, coco alkyl diméthyles, N-oxides (61788-90-7)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII
--	---

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer en centre de traitement agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. **LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES**, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 20 01 30 - détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29

Code H : H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.

Code R/ Code D : D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable

Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable

Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable

Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

14.6.2. Transport maritime

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN : Non

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID) : Non

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

LAVMAIN + n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	5-15%
agents de surface cationiques	<5%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

	Remplace la fiche	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Enlevé	
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

LAVMAIN +

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant
Xn	Nocif

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit